

- Communiqué de presse - <http://communiqués-presse.com> -

[Coordination Nationale Infirmière \(CNI\) , Cotisation à l'Ordre Infirmier](#)

[Communiqué de presse, santé](#)



Ordre infirmier : l'unité de la profession mais pas à n'importe quel prix...

A la veille de la réunion du Conseil National de l'Ordre Infirmier qui devra déterminer, entre autre, la cotisation à l'Ordre Infirmier, en présence des présidents régionaux et départementaux, la Coordination Nationale Infirmière CNI tient à rappeler sa position.

Engagements de la Coordination Nationale Infirmière

La [Coordination Nationale Infirmière](#) (CNI) s'est engagée, auprès de l'APOIIF dès sa création, à soutenir l'**Ordre Infirmier** mais avait choisi, par souci d'économie, comme certains autres ordres professionnels infirmiers européens, de privilégier une structure à deux niveaux : l'échelon régional et national.

Complémentarité Ordre Infirmier et Syndicat

Nous pensons, comme nous l'avons précisé par courrier à la présidente de l'**Ordre Infirmier** Madame Dominique LE BŒUF le 10 mars dernier, que la complémentarité Ordre/Syndicat peut être un véritable atout pour la profession des **infirmiers et infirmières**. Cette dernière, peu syndiquée, et nous le déplorons, a souvent fait les frais du peu de représentativité face aux pouvoirs publics.

Cependant, nous lui avons aussi réaffirmé le devoir que nous avons de respecter nos engagements envers la **filière infirmière** et de rester vigilant sur l'exigence d'un montant modeste de la cotisation ordinale.

Pourquoi faire payer une cotisation ?

Le nombre important de **professionnels de santé** exerçant dans tous les secteurs d'activité qui devront s'acquitter de cette somme, peut permettre, nous le pensons fortement, à une viabilité comptable du système.

Bien que favorable à un travail en complémentarité avec l'**Ordre Infirmier**, qu'elle juge nécessaire pour la profession, la Coordination Nationale Infirmière annonce qu'une cotisation supérieure à trente euros serait contraire aux positions de son Assemblée Générale Nationale et qu'elle réagirait en conséquence.

A Propos de la Coordination Nationale Infirmière

La **Coordination Nationale Infirmière** est un **syndicat professionnel** depuis 1990, représentatif, indépendant et sans appartenance politique.

La dynamique du **syndicat** est impulsée par les adhérents régulièrement consultés par les responsables, tous des **professionnels de santé** en activité.

Contact Presse

- Nathalie DEPOIRE
- Présidente Coordination Nationale Infirmière
- Email : coord-nat-inf@hotmail.fr
- Téléphone : 04 91 74 50 70

Mentions Légales

- Syndicat professionnel Coordination Nationale Infirmière
- 270 boulevard Sainte-Marguerite
- 13009 Marseille

Dossiers de Presse

[cotisation](#), [syndicat](#), [infirmières](#), [coordination](#), [ordre](#)

Communiqués de presse relatifs

- [Water4health Workshop, gestion de l'eau et innovations](#)
- [Pôle Image se met en 4 pour le SFDO](#)
- [NTIC, Syndicalisme et gendarmerie](#)
- [Jobvitae présent au 10ème Congrès européen des Infirmières Cliniciennes](#)

[Communiqué de presse et Relations Presse](#)

[Relations Presse](#) | [A Propos](#) | [Rédaction de Contenu](#) | [Référencement éditorial](#) | [Réalisation Dossier de presse](#) | [Rédaction communiqué](#) | [Glossaire Presse](#)